

**2023-05-09 – Projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes**

**Lecture des conclusions de la CMP**

Madame la Présidente,  
Madame la Ministre,  
Chers collègues,

Au terme de six années pendant lesquelles vos gouvernements successifs ont minimisé le rôle central de l'énergie dans la transformation profonde de notre pays, nous voilà, avec cette loi de relance du nucléaire, en situation de poser un second acte, après celui relatif aux énergies renouvelables (EnR).

En déni total de la logique la plus élémentaire qui aurait nécessité que nous actualisions d'abord la stratégie nationale bas carbone (SNBC), que nous discussions ensuite la loi de programmation énergie climat (LPEC) et qu'enfin en soit déduite la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la Commission Mixte Paritaire (CMP) propose d'actualiser la Programmation Pluriannuelle de l'Energie en vigueur pour le nucléaire alors qu'il était apparu inutile ou sans portée d'y procéder suite au texte sur l'accélération des EnR. Comprenez qui pourra !

Le projet de fusion de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), au détour d'un amendement introduit après la discussion du texte au Sénat, nous a confirmé l'intention de passage en force du Gouvernement et accessoirement le peu de considération qui est la sienne de la chambre haute.

Le groupe Socialiste Ecologiste et Républicain a pris le temps de l'écoute des personnels de l'IRSN dont je tiens à saluer le sens des responsabilités et du devoir.

Potentiellement, toute évolution de la doctrine et de l'organisation française en matière de sûreté nucléaire doit être documentée, discutée avec la représentation nationale et les acteurs de la société civile.

C'est pour aller dans ce sens que notre groupe a proposé à la CMP un amendement visant à confier à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) une étude sur l'organisation des missions de l'ASN et de l'IRSN.

La présidente de la Commission des Affaires Economiques (CAE) du Sénat a donné suite à cet amendement sous la forme d'une saisine officielle de l'organisme par le Sénat. C'est une bonne chose et nous nous en réjouissons !

Cependant, nous n'avons pas voté l'amendement relatif au recrutement par l'ASN de contrats privés.

Je rappelle que la loi de 2017 sur les autorités administratives indépendantes (AAI) permet déjà à l'ASN de recruter des contractuels. Cette disposition introduite en CMP amorce donc, à bas bruit, une fusion.

La prise en compte de l'artificialisation des sols engendrée par les nouvelles installations nucléaires sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des territoires concernés a bien entendu retenu notre attention.

La solution consistant à renvoyer le traitement de cette question à une loi spécifique prise au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous paraît relever d'un pis-aller. Un « compté à part », seul, ne résoudra rien.

L'équité doit ici prévaloir et l'ensemble du territoire national doit prendre en compte l'impact des projets nationaux. La solution technique est simple, encore faut-il un peu de courage politique pour la mettre en œuvre. Nous en reparlerons.

Au final, ce texte permettra de gagner une année ou un peu plus, après en avoir perdu 5 et pour des installations industrielles dont la durée de vie pourrait être de 60 ans ou plus.

Cela relativise la portée des mesures proposées mais nous sommes globalement favorables à ces dispositions de simplification qui faciliteront le travail des opérateurs, EDF production, RTE et les filières industrielles concernées, tout en respectant les territoires et les collectivités locales directement concernées.

De nombreux autres points touchant au nucléaire restent cependant en suspens qui conditionneront la réussite finale du plan engagé.

Quelques exemples, du côté de l'appareil industriel :

- maîtrise technologique des EPR2,
- coût de financement des programmes,
- compétences techniques nécessaires,
- attractivité des métiers qui renvoie aux statuts et cadre d'emplois,
- organisation du groupe EDF...

Du côté des consommateurs :

- suppression de l'ARENH et réforme structurelle des tarifs permettant la vente au plus près du coût moyen pondéré du mix électrique national,
- élargissement des tarifs réglementés pour protéger les artisans, les TPE et les PME-PMI, les collectivités locales, dispositions que vient de voter l'Assemblée nationale et dont nous débattons de nouveau ici prochainement.

Tous ces sujets sont dans le champ de responsabilité du Gouvernement et de votre ministère Madame, dont nous attendons beaucoup, dans l'intérêt du pays !

En conclusion, ce texte sera utile malgré sa portée relative et notre groupe votera donc favorablement les conclusions de la CMP.

Je vous remercie.